

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres.

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

**FORTUNE LEGEND LIMITED S.à.r.l**

PRÉSENTÉE PAR



**MEDIOBANCA**

**Banque présentatrice et garante**

### COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION DE LA SOCIETE FORTUNE LEGEND LIMITED S.à.r.l

**Prix d'Offre par Action** : 190 € par action Baccarat

**Durée de l'Offre** : 10 jours de négociation

Complément de prix éventuel (le « **Complément de Prix** ») : seuls les actionnaires qui auront apporté leurs titres à l'offre publique d'achat dans le cadre de la procédure semi-centralisée selon les modalités décrites au paragraphe 2.6 de la note d'information pourront avoir droit à un éventuel Complément de Prix dans les conditions décrites au paragraphe 2.5 de la note d'information. Les actionnaires qui auront apporté leurs titres à l'offre publique d'achat par cession sur le marché selon les modalités décrites au paragraphe 2.6 de la note d'information ne pourront avoir droit à cet éventuel Complément de Prix. Il est précisé que le Complément de Prix sera également versé, le cas échéant, aux actionnaires dont les actions ont été transférées à l'initiateur dans le cadre d'une procédure de retrait obligatoire mise en œuvre conformément au paragraphe 1.2.7 de la note d'information.

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Fortune Legend Limited S.à.r.l. le 8 juillet 2021 en application des dispositions de l'article 231-27 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

#### **Avis Important**

La procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et aux articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF sera mise en œuvre dès la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, dans la mesure où les conditions sont déjà réunies. Les actions Baccarat qui n'auront pas été apportées à l'offre publique d'achat simplifiée seront transférées à l'Initiateur, moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix proposé dans le cadre de l'offre publique d'achat, nette de tous frais.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres.*

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 21-285 en date du 6 juillet 2021 sur la note d'information établie par Fortune Legend Limited S.à.r.l. relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Fortune Legend Limited S.à.r.l. visant les actions Baccarat.

La note d'information visée est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenue sans frais au siège de Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A à Paris (Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Succursale de Paris, 43, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, France).

La note d'information doit être lue conjointement avec les autres documents publiés dans le cadre de l'offre. En particulier, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'initiateur seront mises à disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces informations.

Préalablement à l'ouverture de l'offre publique d'achat, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre.

#### **Avertissement**

***Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Fortune Legend Limited S.à.r.l. décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.***